

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Archives nationales, 50 années d'existence

ANNIVERSAIRE. Un des plus anciens centres culturels et de documentation gabonais célèbre son cinquantenaire trois jours durant. Un événement largement ouvert au public.

D.O
Libreville/Gabon

La direction générale des archives nationales, de la bibliothèque nationale et de la documentation gabonaise (DGABD) célèbre depuis hier son cinquantenaire. L'intérêt étant de présenter la structure, en dresser un bilan, 50 ans après, indiquer les espoirs des agents qui y travaillent et, ben sûr, mener une réflexion "archivale" du Gabon.

Le programme de ce jubilé prévoit plusieurs activités attrayantes les unes que les autres. Les visiteurs vont découvrir à

loisir des stands d'exposition autour de l'histoire du Gabon, entre autres, des représentations théâtrales, des concours de lecture, de mode vestimentaire des années 60, des conférences-débats sur des thématiques tout aussi variées, etc.

A cette occasion, le directeur général des Archives nationales, Éric Moukoudou-mou Midepani, a décliné les difficultés de son administration dont celle relative au manque

Les visiteurs vont découvrir à loisir des stands d'exposition autour de l'histoire du Gabon.

de main-d'œuvre qualifiée. "La DGABD aimerait avoir des agents ayant des profils autres que ceux présents au sein de cette administration, c'est-à-dire des spécialistes en sciences humaines et un bibliothécaire". Ce qui permettra, a-t-il rajouté, "d'organiser des semaines culturelles, scientifiques, mais aussi la vulgarisation de cette bibliothèque nationale". À défaut d'un recrutement dans l'immédiat de ces différents profils, le responsable administratif a suggéré un redéploiement des fonctionnaires ayant ces profils et intéressés par cette proposition. Et pourquoi pas, un financement des agents déjà en activité Créée le 11 novembre 1960 par Décret N° 00866, la DGABD comprend deux services : le Service des archives nationales et celui de la bibliothèque nationale.



Photo: D.O

Des visiteurs autour du stand «Mode vestimentaire à l'époque coloniale», hier à la DGABD.

Elle a pour mission essentielle, l'application de la politique du gouvernement en matière d'in-

formation documentaire, scientifique, technique, administrative et historique au niveau national.

Un service ouvert au public

F.S.L
Libreville/Gabon

En dépit des problèmes qui minent son fonctionnement, la direction générale des archives nationales, de la bibliothèque nationale et de la documentation gabonaise (DGABD) reste entièrement ouverte au public. La présentation d'une pièce d'identité et la déclinaison du thème de la recherche suffisent pour que les visiteurs puissent y accéder librement.

La salle de lecture des archives nationales, avec ses 18 places, présente un fonds documentaire assez

riche. Tout comme la partie de la bibliothèque nationale (32 places) qui dévoile des ouvrages et périodiques. Ainsi que l'espace réservée à la documentation gabonaise (18 places) avec des journaux, publications officielles, dossiers documentaires, publications des Nations unies.

Le pool internet et la salle de formation numérique sont des options supplémentaires que l'institution met à la disposition des chercheurs. Cependant, force est de reconnaître que la DGABD reste très mal connue, et son accès, un grand mystère pour le grand public.

La bibliothèque nationale à l'ère du numérique

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

50 ans après, la direction générale des archives nationales, de la bibliothèque nationale et de la documentation gabonaise (DGABD) s'ouvre doucement à l'ère du numérique. Même s'il y a encore beaucoup à faire. "Nous avons amorcé un projet de numérisation avec les textes officiels. Mais malheureusement, certaines choses nous font encore défaut. Nous avons fait la demande d'un logiciel pour pouvoir mieux gérer les informations et les mettre à la disposition du public. Jusqu'ici, cela n'a pas abouti. Néanmoins, nous continuons tout de même le travail de numérisation", a confié, hier à l'union, Estelle Obe Ntoutoume, chef de service des archives privées à la DGABD.

Un état des lieux préjudiciable à la bonne conservation du fonds documentaire assez riche de la



Photo: D.R

La numérisation du fonds documentaire reste un défi majeur à la DGABD.

DGABD, et qui est susceptible d'entraîner en l'état la disparition de toute la mémoire institutionnelle et sociétale de notre pays. "L'infrastructure déjà en elle-même n'est pas favorable au processus de conservation. L'absence d'un cadre juridique et réglementaire n'arrange pas non plus les choses. Voyez-vous,

la Loi de 2005 sur l'archivage numérique n'a pas été ratifiée jusqu'à ce jour", ajoute Mme Obe Ntoutoume.

À ce stade, l'interpellation des pouvoirs publics s'avère, plus que jamais, comme une nécessité, avec une prise de conscience réelle sur l'importance des archives.